



CANTON DE FRIBOURG / KANTON FREIBURG

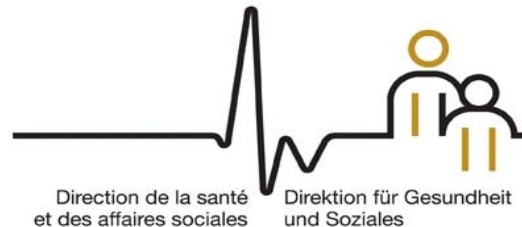


# Donner des ailes aux enfants et aux jeunes

**Conférence de presse du 22 avril 2009**

Madame Anne-Claude Demierre, Conseillère d'Etat, directrice de la santé et des affaires sociales;  
Monsieur Stéphane Quéru, chef du Service de l'enfance et de la jeunesse,  
Mesdames Christel Berset et Estelle Krattinger Boschung, déléguées à l'enfance et à la jeunesse.

(Fichier et communiqué de presse disponibles sur [www.admin.fr.ch/dsas](http://www.admin.fr.ch/dsas))



# **Politique de l'enfance et de la jeunesse dans le canton de Fribourg**

## **INTRODUCTION**

Madame Anne-Claude Demierre

Conseillère d'Etat

Direction de la santé et des affaires sociales



# Population fribourgeoise

## Population constante dans le canton de Fribourg et en Suisse : comparaison

Etat au 31.12.2007

	FR	CH	FR	CH
Total 0–18 ans	61 823	1 540 305	23,5 %	20,3 %
Total – 25 ans	85 532	2 177 985	32,5 %	28,7 %
Total de la population	263 241	7 593 494		

### Prévision pour 2030:

Population dans le **canton de Fribourg**: 318 000 (augmentation prévue de + 18,4 %)

Source: Office fédéral de la statistique



# Politique de l'enfance et de la jeunesse

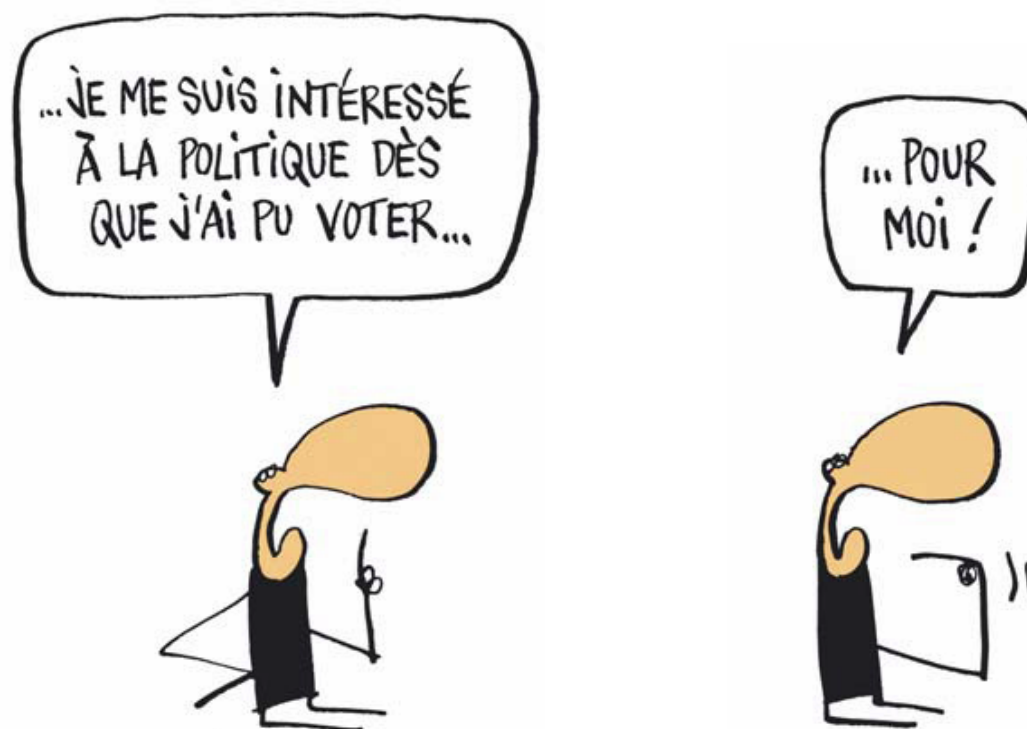
## Loi sur l'enfance et la jeunesse (2006) – bref récapitulatif des objectifs

- Promouvoir des conditions favorisant un **développement harmonieux** des enfants et des jeunes dans le respect de **l'égalité des chances** ;
  - Favoriser **l'intégration sociale et politique** des jeunes ;
  - Coordonner et **soutenir des projets** intéressant les enfants et les jeunes ou conçus par eux ;
  - **Prévenir** les situations à risque ;
  - **Protéger** les enfants menacés ;
  - **Coordonner et favoriser** des prestations spécialisées d'aide et de soutien.
- ✓ *Mettre en œuvre la Convention de l'ONU sur les droits de l'enfant dans le canton de Fribourg.*



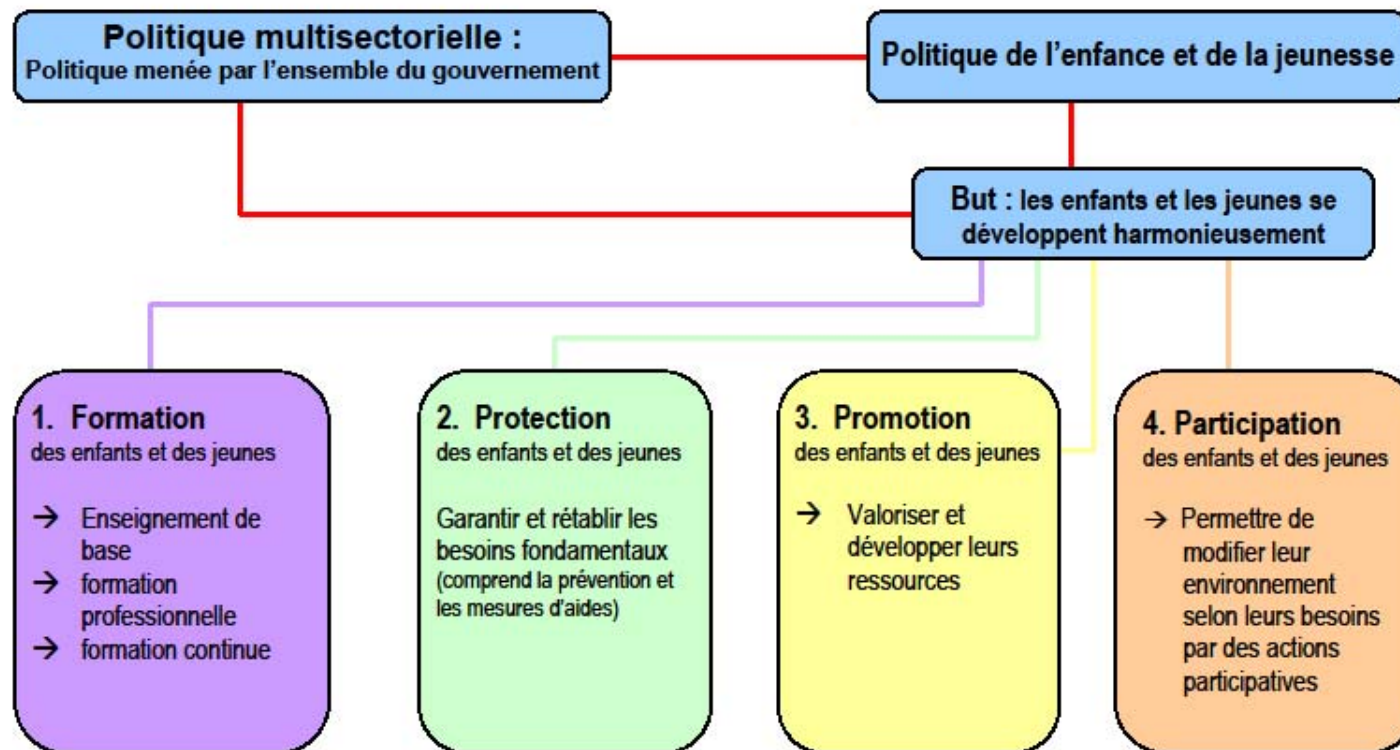
# Politique de l'enfance et de la jeunesse

La politique de l'enfance et de la jeunesse repose sur  
**l'organisation active de la participation et de l'expression des besoins**  
des enfants et des jeunes.



# Politique de l'enfance et de la jeunesse

## Politique globale de l'enfance et de la jeunesse



# Politique de l'enfance et de la jeunesse

**Moyens mis en œuvre par l'Etat**

**Nouvelles bases légales : Constitution fribourgeoise + LEJ + REJ**

**Les organes de coordination et de participation:**

1. Commission de l'enfance et de la jeunesse (CEJ) – 11 membres
2. Bureau de promotion des enfants et des jeunes (friJ) – 1,5 EPT
3. Conseil des jeunes – 15 à 30 membres

**Le financement des projets cantonaux et des projets des jeunes :**

Financement en 2009 : 130 000.– CHF



# Politique de l'enfance et de la jeunesse

## Missions de la Commission (Art. 12 et 13 REJ)

1. **Développer** la politique de l'enfance et de la jeunesse.
2. Renforcer et améliorer la **coordination des mesures** de promotion, de participation et d'encouragement des enfants et des jeunes vivant dans le canton.



# Politique de l'enfance et de la jeunesse

## Tâches de la Commission (Art. 13 REJ)

1. **Recenser et faire valoir** les besoins et les droits des enfants et des jeunes
  2. **Documenter** les bonnes pratiques, réaliser des enquêtes, développer des modèles
  3. **Etablir un plan d'action cantonal** / mise en œuvre / évaluation
  4. **Organiser la participation et la consultation** des enfants et des jeunes
  5. **Octroi des aides financières** : **valider** les critères d'attribution et **préavis** à l'intention de la Direction
  6. **Rédiger un rapport** à la fin de chaque législature sur ses activités et la situation de la politique de l'enfance et de la jeunesse dans le canton avec des **propositions de développement**.
- ✓ *Toute personne, en particulier les enfants et les jeunes, peut soumettre à la Commission des questions ou des projets qui concernent la politique de l'enfance et de la jeunesse.*



# Politique de l'enfance et de la jeunesse

## Composition de la Commission (Art. 14 REJ)

- Le Conseil d'Etat désigne **onze membres**.
- Compétences scientifiques ou de leur expérience éprouvée dans le domaine de la politique de l'enfance et de la jeunesse.
- Représentation des autres **Directions**, des **communes**, des **associations de jeunesse** cantonales, des structures de coordination de **l'animation jeunesse** en milieu ouvert, du **Conseil des jeunes** ou d'autres **organismes privés** œuvrant dans le domaine de l'enfance et de la jeunesse.
- La Commission est **présidée par le ou la chef-fe du Service**.
- Les délégué-e-s à l'enfance et à la jeunesse siègent avec voix consultative.



# Politique de l'enfance et de la jeunesse

## Membres de la Commission

1. Stéphane Quéru (SEJ)
2. Direction de l'économie et de l'emploi – secteur insertion professionnelle DEE
3. Direction de la sécurité et de la justice – secteur intégration DSJ
4. Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport DICS
5. Association des communes
6. Association fribourgeoise des animateurs socioculturels AFASC
7. Verein für Kinder- und Jugendförderung VKJ
8. Représentation des milieux culturels
9. Expert en matière de protection de l'enfant
10. Conseil des Jeunes
11. Représentation des milieux de la petite enfance



# **Politique de l'enfance et de la jeunesse dans le canton de Fribourg**

## **Nouveau Règlement sur l'enfance et la jeunesse (REJ)**

Monsieur Stéphane Quéru

Chef de service

Service de l'enfance et de la jeunesse



# Politique de l'enfance et de la jeunesse

## Règlement de l'enfance et de la jeunesse (REJ)

Chapitre 1 : Principes généraux et définitions ;

Chapitre 2 : Accueil parascolaire ;

Chapitre 3 : Commission de l'enfance et de la jeunesse et délégué-e-s à l'enfance et à la jeunesse

Chapitre 4 : Financement de la politique de l'enfance et de la jeunesse ;

Chapitre 5 : Organisation de la protection de l'enfance et de la jeunesse.



# Politique de l'enfance et de la jeunesse

## Définition des notions REJ (art. 2)

- La **politique de l'enfance et de la jeunesse** comprend les domaines d'action suivants :
  - a) la **promotion** de l'enfance et de la jeunesse ;
  - b) la **protection** de l'enfance et de la jeunesse ;
  - c) les **mesures transversales** en faveur de l'enfance et de la jeunesse ;
  - d) **l'accueil de la prime enfance et l'accueil parascolaire.**
- Elle est **mise en place de manière coordonnée par les différentes Directions** du Conseil d'Etat.
- Elle prend en compte **les intérêts et les droits des enfants et des jeunes** dans toutes les politiques sectorielles de l'Etat.
- Elle favorise l'aménagement de **conditions de vie favorables** à leur épanouissement.



# Politique de l'enfance et de la jeunesse

## Accueil de la prime enfance et accueils parascolaires (chap. 2 REJ)

- L'accueil de la **prime enfance** est réglé par la **législation spéciale** (art. 6).
- **L'accueil parascolaire** comprend toute offre d'accueil émanant d'une collectivité publique, d'une association ou de particuliers permettant à des enfants en **âge de scolarité infantine et primaire** d'être pris en charge le matin, à midi et/ou l'après-midi, hors du temps de classe (art. 7).
- Les **communes** mettent sur pied et soutiennent les structures de jour pour l'accueil parascolaire (art. 8).
- Le Service assure la **surveillance légale** des accueils parascolaires (art. 9).
- La DSAS édicte les **normes de prise en charge** (art.10).
- Les communes **évaluent régulièrement les besoins de leur population** en matière d'accueil parascolaire et transmettent leurs données au Service.
- Le **Service** développe et met à la disposition des communes les **outils standardisés permettant l'évaluation des besoins**. Il tient une base de données actualisée des besoins relevés et coordonne la mise en oeuvre des projets (art.11).



# Politique de l'enfance et de la jeunesse

## Responsabilités des communes (LEJ, Art. 8 / REJ art. 19 et 20)

- Développer des **activités générales** concernant les enfants et les jeunes domiciliés sur leur territoire ;
  - Développer et soutenir une **politique de l'enfance et de la jeunesse** ;
  - Mettre en place des **accueils de la prime enfance** : législation spéciale ;
  - Mettre en place des **accueils parascolaires** en fonction des besoins de leur population.
- 
- Pour réaliser ces tâches, elles peuvent **développer des collaborations** au niveau régional.
  - Conseil et soutien du SEJ et **du Bureau de promotion** des enfants et des jeunes (friJ).



# Politique de l'enfance et de la jeunesse

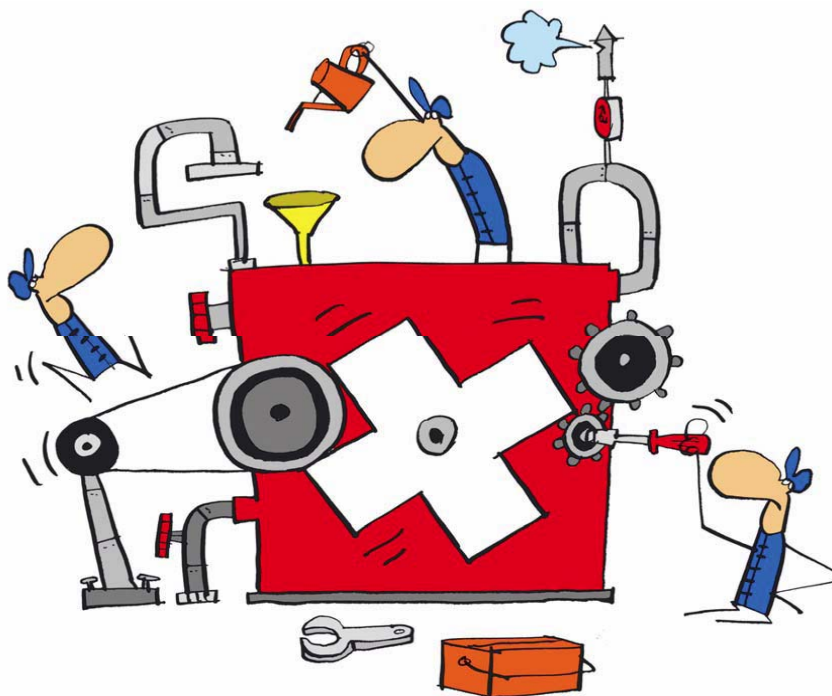
## Compétences de l'Etat (LEJ, art. 8 et 9)

- Intervention subsidiaire de l'Etat
- Rôle de **coordination et d'information**
- Responsabilité de la **protection de l'enfance**
- Organisation de l'aide spécifique en faveur des enfants et des jeunes **victimes d'infractions.**



# Politique de l'enfance et de la jeunesse

Un vaste chantier



# **Politique de l'enfance et de la jeunesse dans le canton de Fribourg**

## **Bilan des activités du Bureau de promotion des enfants et des jeunes (friJ) et perspectives**

Mesdames Christel Berset et Estelle Krattinger Boschung

Déléguées à l'enfance et à la jeunesse

Service de l'enfance et de la jeunesse



# Politique de l'enfance et de la jeunesse



# Politique de l'enfance et de la jeunesse

**Objectif N°1 : mettre en place le pilier « Promotion des enfants et des jeunes »**

- **Identifier les besoins** des enfants et des jeunes
- Améliorer la **représentation des intérêts** des jeunes générations
- Renforcer la **participation** des enfants et des jeunes
- Encourager les **activités de jeunesse extrascolaires associatives**
- Soutenir la mise en place d'une offre suffisante, coordonnée et de qualité dans le domaine de **l'animation socioculturelle de jeunesse en milieu ouvert**
- Se baser sur les **bonnes pratiques** existantes au plan suisse



# Politique de l'enfance et de la jeunesse

## Mission du friJ : devenir un centre de compétence cantonal

1. Assurer le secrétariat de la **Commission**
2. Coordonner et mettre en oeuvre les mesures du **futur plan d'action** cantonal
3. Préparer les **demandes de soutien**; les soumettre au préavis de la Commission
4. Encourager **les mesures communales, cantonales et privées** de promotion des enfants et des jeunes: **informer, conseiller et soutenir**
5. Fournir les outils et les informations permettant la conception et la **réalisation de programmes** ou de projets de promotion
6. **Représenter le canton** au sein des organismes intercantonaux et fédéraux
7. Participer à la **mise en place de structures** en faveur des enfants et des jeunes dans les régions et les communes
8. **Informer** les jeunes, les parents, les partenaires et la population
9. Apporter une **vision d'ensemble** en politique de la jeunesse : gestion du savoir, recherche et monitoring



# Politique de l'enfance et de la jeunesse

## Bilan 2007- 2008

### 1. BASES POLITIQUES

Finalisation du règlement de l'enfance et de la jeunesse (REJ)

Définition des notions / objectifs / tâches / fonctionnement / financement

### 2. DEMANDES DE SOUTIEN

Traitement de 38 demandes de soutien

Etablissement des formulaires de demande, des critères de financement et des procédures de décision.

### 3. GESTION DU SAVOIR

Monitoring national

Monitoring fribourgeois

Centre de documentation électronique et papier

Fichier d'adresses

### 4. SERVICE D'INFORMATION ET DE CONSEIL

**Site web:** Rédaction de la partie « promotion des enfants et des jeunes »

**Info-friJ :** Information ciblée aux partenaires

**Conseil et soutien:** communes, associations, groupes de jeunes et animation de jeunesse.

### 5. RELATIONS PUBLIQUES ET COORDINATION

30 ans de la CFEJ à Fribourg

Conférence des enfants de *Lobby Enfants Suisse*

Projets T-KI, Bientraitance

Réunion des délégués fribourgeois

Représentation intercantonale

Nombreux contacts et présentations



# Politique de l'enfance et de la jeunesse

## Premier état des lieux fribourgeois

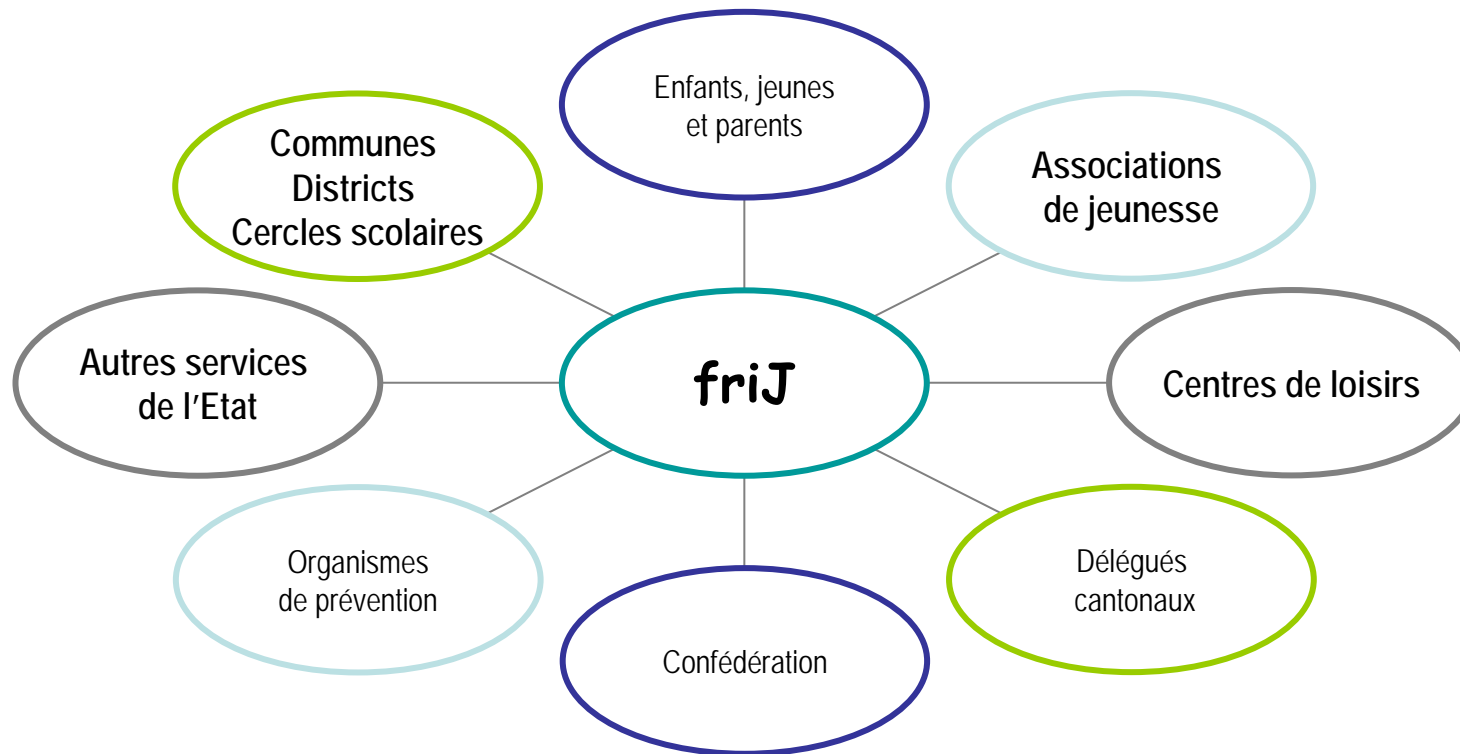
### Il existe

1. Un Conseil des jeunes – une Commission cantonale – un poste de délégués
2. 19 centres de loisirs et activités paroissiales
3. 2 faïtières de l'animation de jeunesse en milieu ouvert
4. Environ une centaine de sociétés de jeunesse
5. Environ 20 associations de jeunesse
6. Environ 15 Commissions communales jeunesse
7. 4 Schulsozialarbeiter
8. 77 écoles maternelles
9. 16 accueils de type garderie et 59 structures de type ateliers groupes de jeux
10. 41 crèches (2 en projet) et 9 associations d'accueil familial de jour



# Politique de l'enfance et de la jeunesse

## Les nombreux partenaires



# Demandes soutenues en 2007-2008

No.	ORGANISME	NOM DU PROJET	MONTANT ACCORDE
<b>Projets portés par des organisations nationales avec implication de jeunes fribourgeois</b>			
1	Kinderlobby Schweiz / Lobby Enfants Suisse (Lenzburg)	Conférence des enfants 2008 - 12-15 novembre 2008 - FRIBOURG	5000.–
2	CIAO (Lausanne)	Espace cantonal fribourgeois sur CIAO.ch (à créer dès 2010)	3500.–
3	Infoklick (Berne)	Espace cantonal fribourgeois sur TSCHAU.ch (à créer dès 2010)	3500.–
<b>Projets de nouvelles structures en faveur des jeunes fribourgeois</b>			
4	Institut suisse Ra&D pour l'empowerment éthique	Académie des quartiers, une école citoyenne Projet pilote Fribourg	6752.–
<b>Projets menés par des jeunes fribourgeois</b>			
5	AMAF Les amis de l'Afrique	Encadrement de la jeunesse africaine	8000.–
6	Association Butterfly	Soirée Hardcore et Hardstyle à FriSon Garantie de déficit	1000.–
7	Echo-Roulotte	Rénovation d'une roulotte en une roulotte écologique	5000.–
8	Projet « Manga »	Promouvoir la culture des jeunes et favoriser l'apprentissage collectif au travers d'un projet commun	3000.–



# Demandes soutenues en 2007-2008

No.	ORGANISME	NOM DU PROJET	MONTANT ACCORDE
<b>Projets au niveau communal</b>			
9	Association « Le Square »	<i>Animations et activités socioculturelles itinérantes dans les quartiers de Marly</i>	10 000.–
<b>Projets menés par des associations cantonales</b>			
10	Réseau Bénévolat Fribourg	<i>Flyer « Congé jeunesse »</i>	1632.–



# Demandes soutenues au 1<sup>er</sup> trimestre 2009

No.	ORGANISME	NOM DU PROJET	UTILITE DU PROJET	DUREE DU PROJET	MONTANT ACCORDE
<b>Projets au niveau communal</b>					
1	Jugendarbeit Kerzers	Prévention des conflits dans l'espace public par des personnes effectuant leur service civil.	<i>Les personnes effectuant leur service civil préviennent des conflits dans l'espace public et évitent le recours à l'utilisation de la violence. Les besoins et demandes des jeunes sont mieux satisfaits.</i>	3 mois	oui sous réserve de l'engagement de la commune : 4500.–
<b>Projets menés par des jeunes fribourgeois</b>					
2	Association « Festi Grand-Places » (Fribourg)	« Festi' Grand-Places »	<i>Rassembler les jeunes et les groupes de jeunes des Grand-Places, partager des moments forts, rencontres et activités en relation avec la musique.</i>	3 jours	5000.–
3	« Cirqu'ò jeunes » (Fribourg)	Cirqu'ò jeunes	<i>Rencontre des cirques de jeunes et d'enfants de la Suisse et de l'étranger</i>	3 jours	6000.–
4	XVI Music (Romont)	Studio d'enregistrement	<i>Création de labels, matériaux, apprendre à utiliser les programmes, débiter les cours au studio.</i>	illimitée	5000.–
<b>Projets portés par des organisations nationales avec implication de jeunes fribourgeois</b>					
5	okaj Zürich	33 <sup>e</sup> festival ciné Jeunesse Suisse	<i>Les journées ciné Jeunesse Suisse sont le plus grand et le plus important festival pour les jeunes cinéastes (5 jours)</i>	chaque année	500.–
6	Lobby Enfants Suisse	Conférence des enfants 2009	<i>La conférence des enfants permet à 50 enfants et jeunes entre 9 et 15 ans de toute la Suisse de communiquer leurs préoccupations, désirs et besoins sur des thèmes spécifiques. Le thème 2009 : « Chance des médias, accès, exclusion »</i>	illimitée	200.–
<b>TOTAL</b>					<b>21 200.–</b>



# Aides financières de l'Etat

## Conditions d'octroi (art. 21 REJ)

1. En principe, entité pourvue de la personnalité morale
2. Description du projet, organisation, buts, indications quant aux personnes responsables, budget
3. Compte rendu des activités déployées + comptes
4. Etat des demandes en cours auprès d'autres organismes ou autres services de l'Etat ( y compris LoRo) - transparence
5. En principe, pas de participation aux charges de fonctionnement
6. En principe, l'aide financière ne peut excéder 10 000 francs par cas
7. En principe, l'aide financière de l'Etat se monte au maximum au montant de l'aide apportée par la ou les communes concernées
8. Pas de financement de projets ayant un but lucratif



# Aides financières de l'Etat

## Critères d'attribution (art. 22 REJ)

- a) l'organisation d'activités et d'échanges de jeunes entre les régions du canton, de la Suisse ainsi que sur le plan international ;
- b) des mesures afin d'améliorer la coordination entre les diverses organisations de jeunesse ou s'occupant de la jeunesse ;
- c) la collaboration interrégionale entre les organisations de jeunesse;
- d) l'information et la documentation sur les questions intéressant les jeunes ;
- e) la formation et le perfectionnement des jeunes et des adultes exerçant des fonctions d'encadrement et/ou de direction ;
- f) toute autre activité ou tout autre service susceptible d'intéresser la jeunesse.



# Politique de l'enfance et de la jeunesse

## Objectifs 2009

### 1. ORGANISATION DE LA COMMISSION ET SOUTIEN DE PROJETS

#### Objectif 1

Soutenir la Commission dans l'élaboration d'un concept en politique de l'enfance et la jeunesse et d'un plan d'action cantonal

#### Objectif 2

Traiter les demandes de soutien et évaluer les projets

### 2. GESTION DU SAVOIR

#### Objectif 3

Etablir le monitoring fribourgeois

#### Objectif 4

Rédiger des fact-sheets thématiques

### 3. SERVICE D'INFORMATION ET DE CONSEIL

#### Objectif 5

Valoriser les résultats du monitoring national

#### Objectif 6

Conseiller et soutenir les communes, les associations, les groupes de jeunes et le secteur de l'animation de jeunesse.

#### Objectif 7

Informar le public (actualisation du site web)

### 4. RELATIONS PUBLIQUES ET COORDINATION

#### Objectif 8

Participer aux projets T-KI et Bientraitance

Préparer un cours en politique de jeunesse pour la HEF-TS



# Politique de l'enfance et de la jeunesse

## Le soutien du friJ aux communes

**Le friJ informe et conseille les communes sur les offres disponibles en matière de promotion de l'enfance et de la jeunesse.**

**Le friJ peut soutenir et encourager les communes qui souhaitent :**

- faire l'état des lieux des offres disponibles sur leur territoire ou dans leur région
- mettre en place un outil d'information adaptés aux besoins des jeunes et de leur famille
- évaluer leur politique actuelle en faveur des enfants et des jeunes et la labelliser
- élaborer un concept (inter)communal en matière de politique de l'enfance et de la jeunesse
- créer un poste de délégué-e / de répondant jeunesse
- créer une commission de l'enfance et de la jeunesse au plan local
- organiser la participation des enfants et des jeunes au plan local (ex. : Jeunesse impliquée, Conseil de jeunes, conférence des enfants, cogestion, etc.)
- offrir une animation de jeunesse en milieu ouvert de qualité (standards) et la compléter avec du travail de rue
- organiser une offre d'accueils extrascolaires et de la prime enfance en fonction des besoins
- aménager des espaces publics et des lieux de rencontre adaptés aux enfants et aux jeunes
- soutenir les organisations de jeunesse locales et les projets conçus par, avec et pour les enfants et les jeunes.



# Politique de l'enfance et de la jeunesse

## Le soutien du friJ au travail de jeunesse

**Le friJ informe et conseille les jeunes, les associations de jeunesse, les sociétés de jeunesse, les représentants de l'animation de jeunesse ainsi que d'autres acteurs privés ou étatiques sur les offres disponibles en matière de promotion de l'enfance et de la jeunesse**

### **Pour ce faire, le friJ :**

- organise l'information de manière simple, accessible et centralisée sur les offres disponibles
- facilite l'accès aux offres nationales
- met en réseau les associations des deux régions linguistiques
- encourage la création d'une faîtière cantonale de la jeunesse dans le canton de Fribourg
- valorise le travail de jeunesse associatif ou en milieu ouvert
- promeut l'intégration des enfants et des jeunes défavorisés / handicapés et l'égalité des chances
- facilite la recherche de fonds et le financement de projets
- soutient les jeunes qui s'engagent dans des associations de jeunesse à suivre des formations continues, par ex. en matière de gestion de projet



# Se mettre en route pour avancer



# Projet XVI Music



# Projet XVI Music

Jean-Charles Beaud

Association REPER - Chef de secteur



# Projet XVI Music

Ismet Ramqaj, 21 ans, apprenti

Patty Nwey, 21 ans, dessinateur

Nino Popovic, 20 ans, étudiant

Tayfun Arslan, 19 ans, étudiant

Micorad Andric, 21 ans, étudiant

Domingo Kalukemba, 20 ans, étudiant

Alexandre Morel, 21 ans, étudiant



# Annexes

---

## Exemples de projets nationaux

(certaines diapositives n'ont pas été traduites)



# Kinderkonferenz

KINDERLOBBY SCHWEIZ  
LOBBY ENFANTS SUISSE  
LOBBY SVIZZERA DEI BAMBINI



- Kinder haben Rechte, z.B. das Recht auf freie Meinungsäusserung oder Mitsprache.
- Daher ist es wichtig, dass **ihre Anliegen, Wünsche, Meinungen und Rechte diskutiert und angehört** werden.
- Die Kinderkonferenz ermöglicht dies **50 Kindern und Jugendlichen aus der ganzen Schweiz**
- Alter: **zwischen 9 und 15 Jahren**
- Dauer: 4 Tage
- Leitung: Fachpersonen aus der Kinder- und Jugendarbeit mit langjähriger Lagererfahrung (Jugendleiter, Animator, Sozialarbeiter)
- Die Konferenz wird **zweisprachig** durchgeführt
- Die Ergebnisse der Kinderkonferenz werden am Konferenzende in einem **Schlussbericht** Gästen aus der Politik präsentiert und in den Medien publiziert
- **2008**: Thema «Partizipation – Kinder reden mit» (**in Freiburg**)
- **2009**: Thema «Medien – Chancen, Zugang, Ausschluss»



# Jugendfilmstage

SCHWEIZER  
**JUGENDFILMTAGE**  
FESTIVAL CINÉ JEUNESSE



Die Schweizer Jugendfilmstage sind das grösste und bedeutendste Festival für Schweizer Nachwuchsfilmern/innen.

## **Wettbewerb:**

- Über 200 Kurzfilme von Jugendlichen werden jedes Jahr aus der ganzen Schweiz eingeschickt; aus 20 Kantonen, rund 20 % davon aus der lateinischen Schweiz
- Am fünftägigen Festival im Frühjahr werden rund sechzig Filme in fünf Kategorien gezeigt, von einer kompetenten Fachjury beurteilt und ausgezeichnet.

## **Rahmenprogramm:**

- Es werden Filme von jungen Filmemachern aus der Schweiz und dem Ausland gezeigt, Kurse angeboten und Diskussionen zu aktiver Medienarbeit an Schulen und in der Freizeit initiiert.

## **Kostenloser Filmworkshop:**

- Ab September bekommen Gruppen von Jugendlichen, Schulklassen oder Jugendtreffs Unterstützung, um zu einem vorgegebenen Thema einen Film zu erstellen, welcher an die Jugendfilmstage eingereicht werden kann.



# Midnight Projekte



## Offene Turnhallen am Samstagabend und am Sonntagnachmittag

Ziel: Bewegung – Prävention von Gewalt und Suchtmittelkonsum – Integration

Zwei Projekte:

### 1. **Midnight Sports für Jugendliche von 13–17 Jahren: Samstag von 22–24 Uhr** (seit 1999)

Angebot: Fussball, Unihockey, Basketball, Volleyball, Tanzkurs, Trampolin...

- Abend-Team:
- Erwachsene (Projektleitung, Coach, Freiwillige)
  - Jugendliche (Junior-Coach gegen ein kleines Entgelt → Durchsetzung von Regeln und konstruktive Intervention in Konfliktsituationen)
  - Kurse durch externe Fachpersonen: z.B. Konfliktmanagement, Supervision

Evtl. Rahmenprogramm in Nebensälen: Disco mit DJ, Filmprojektionen

### 2. **Open Sunday für Kinder von 7–12 Jahren: Sonntag zwischen 13.30–16.30 Uhr** (seit 2006)

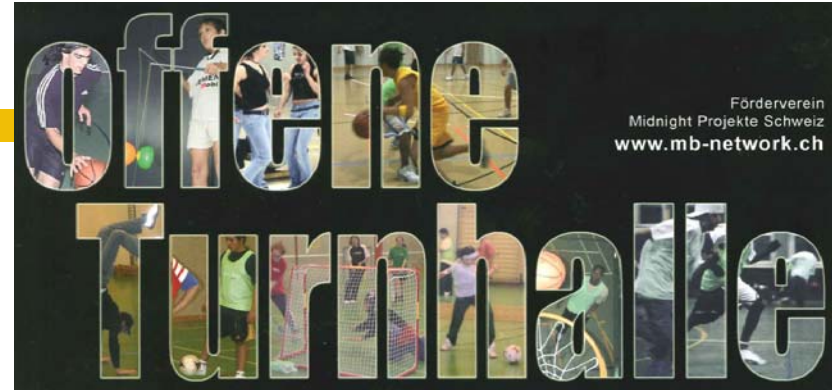
Angebot: Ballspiele, Klettern, Jonglieren, Seilspringen... (mit Animation)

→ Üben von Kraft, Geschicklichkeit, soziale Integration, Einhalten von Regeln

Aktuell: In 50–60 Ortschaften (über 70 Standorte für die Midnight Sports, über 10 für Open Sunday);  
über 55 000 Besuche pro Jahr



# Midnight Projekte



Projektkriterien der Midnight Projekte (Philosophie):

1. Durchführung immer am gleichen Tag, zur gleichen Zeit (v.a. im Winter)
2. ≠ Anmeldung, ≠ Eintrittsgebühr → **niederschwellig**
3. Die Kinder und Jugendlichen sind in die **Planung, Durchführung und Verantwortung** für die Veranstaltungen eingebunden (≠ Schiedsrichter)
4. Das Projekt steht allen Kindern und Jugendlichen **unabhängig von Geschlecht, Herkunft oder sozialem Status offen**, insbesondere auch Mädchen
5. Das Angebot ist lokal breit vernetzt und ins lokale Leben eingebettet → **Ziel: Langfristige lokale Verankerung** (Kirchgemeinden, Schulen, Sportclubs, Eltern- und Quartiervereine, Serviceclubs, Polizei, Privatpersonen)
6. **Verpflegung:** Äpfel, Brot und Wasser, ≠ Süssigkeiten, zuckerhaltige Getränke



# Jeunesse en action

Activités possibles avec 28 pays.

Financement des échanges à 70 % par la Confédération.

## Trois activités financées :

1. Les échanges de jeunes (13-25 ans)
2. Le service volontaire européen (gratuit / + de 18 ans)
3. La formation continue et des séminaires (pas de limite d'âge)

## Objectifs : Promouvoir

- la collaboration européenne des jeunes dans les activités extrascolaires,
- la participation des jeunes et l'initiative personnelle
- la mobilité des jeunes en Europe (Erasmus-Leonardo)
- la compréhension mutuelle, la solidarité, la cohésion sociale
- Accent : jeunes défavorisés (économiquement, régions rurales, handicap)

**Publics-cible:** groupes de jeunes informels, organisations de jeunesse, animation de jeunesse; jeunes adultes, professionnels ou bénévoles actifs dans le domaine de la jeunesse.



# Action 72 heures



**Du 9 au 12 septembre 2010** (1<sup>re</sup> réalisation en 2005)

Réalisation de projets par les jeunes dans toute la Suisse durant exactement 72 heures.

Exemples : construire une rampe de skate, renaturaliser un lit de rivière ou encore mettre en scène une pièce de théâtre au foyer pour enfants...

Toujours d'utilité publique et à caractère durable.

Action suivie durant 3 jours par les émetteurs nationaux de radio.

**Chiffres: 20 000 jeunes et enfants, 700 groupes, 500 projets, un million d'heures de bénévolat**



# Mentoring *femme puissance deux*



## Principaux objectifs

- motiver les jeunes femmes à prendre part activement à l'organisation de la société
- engagement social et politique des jeunes femmes actives dans une association de jeunesse
- tisser un réseau de liens / échange d'expériences entre les femmes



# Projet Voilà

# VOILA



## Principaux objectifs:

- Promotion de la santé et la prévention des dépendances dans les associations de jeunesse.
  - Soutien aux responsables des camps organisés par des associations de jeunesse dans la planification et la mise en œuvre de camps de vacances « bons pour la santé ».
  - Activités spécifiques de promotion de la santé et de prévention des dépendances chaque jour dans les camps.
  - Elaboration de conditions cadre qui contribuent au bien-être des enfants et des jeunes qui y participent. 16 programmes cantonaux possédant leur propre nom et dirigés de manière autonome.
- 
- ✓ Coordination à l'échelle nationale
  - ✓ Soutien de Promotion Santé Suisse



# Projet Risk it



## Principaux objectifs:

- Permettre aux jeunes d'adopter une attitude compétente par rapport au risque de consommation d'alcool excessive (beuveries).
- Aider les jeunes à prendre conscience des risques en matière d'ivresse et à reconnaître leurs propres limites.
- Partager ses connaissances avec des amies et des amis moins conscients de ces risques.
- ✓ Jeunes d'environ 14 à 20 ans
- ✓ Accompagnés dans ce processus par des jeunes coachs formés (mentors).



# Jeunesse impliquée



## « Une journée de participation » dans la commune, c'est quoi ?

- Accompagner les communes pour favoriser un dialogue entre les jeunes et les responsables politiques et améliorer la participation des jeunes.
- Des jeunes et des adultes réunis en groupes de travail joignent leurs talents pour élaborer ensemble des projets concrets.
- C'est simple, efficace et pas cher !

## Trois étapes

- 1<sup>re</sup> étape : comité d'organisation
- 2<sup>e</sup> étape : journée de participation des jeunes
- 3<sup>e</sup> étape : groupes de projet

## Buts:

- Intégrer les jeunes dans la société,
- augmenter le bien-être et la santé,
- accroître l'identification des jeunes à leur environnement,
- améliorer les relations entre générations et enseigner le respect et la tolérance.

# Commune amie des enfants - unicef



## Objectif

- Mise en œuvre de la convention internationale des droits de l'enfant :  
vérification de l'adéquation des politiques communales
  - Adopter un Label « Commune amie des enfants » :
    1. rendre la commune toujours plus accueillante et accessible aux enfants et aux jeunes, à améliorer leur sécurité ;
    2. promouvoir l'éducation au civisme et l'insertion des enfants et des jeunes dans la vie de la cité par leur participation à des structures adaptées où ils seront écoutés et respectés ;
    3. faire mieux connaître la situation et la vie des enfants dans le monde afin de faire progresser un esprit de solidarité internationale.
- 
- ✓ Questionnaire à l'attention des communes
  - ✓ Atelier qui réunit des enfants et des jeunes
  - ✓ Propositions et plan d'action communal



# Youth for development

## Jugendpartizipation in der Entwicklungszusammenarbeit

### Ziele

- Jugendpartizipation im Süden fördern (*Afrika, Asien, Lateinamerika*)
- Jugendliche in der Schweiz für die EZA sensibilisieren
- Jugendliche im Süden und im Norden in der Umsetzung ihrer eigenen Projektideen stärken

### Massnahmen

- Finanzielle Beiträge für Kleinprojekte (max. 15 000 CHF)
- Weiterbildung und Kompetenzentwicklung in Schweizer Jugendorganisationen
- Knowhow-Austausch auf der Ebene der nationalen Dachverbände
- ✓ startet Anfang 2009 für eine Pilotphase von drei Jahren



### Programm

- unterstützt Jugendprojekte in *Südosteuropa*, welche partizipativ organisiert und umgesetzt werden (max. 10 000 CHF)
- bietet Beratung sowie Vernetzungsmöglichkeiten mit Jugendverbänden

### Voraussetzung

Partnerschaftliche Planung und Durchführung der Jugendorganisationen

### Themenschwerpunkte

Menschenrechte – Versöhnung – Migration – regionale Zusammenarbeit

- ✓ existiert seit 1992

